



**Préavis municipal n° 21 – 2026**  
**relatif aux comptes 2025**  
**de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour**  
**et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve**

---

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Ayant été désignée, en 2025, déléguée de la COFIN pour la CITS, il m'appartient de vous présenter un rapport sur les comptes 2025 faisant l'objet de ce préavis, en vous précisant que la COFIN n'a pas statué sur cet objet.

Par mail du 4 mai dernier, la CITS a informé notre Municipalité que contrairement aux deux années précédentes, la CITS n'organiserait pas de séance de présentation intercommunale des comptes.

Ce n'est que le 14 juin dernier que j'ai été informée de la nécessité d'établir un rapport sur ce préavis, le bureau du Conseil ne m'ayant pas ou n'ayant pu m'informer.

Cela souligne une fois de plus, l'organisation déficiente en termes de fonctionnement et de communication de la CITS. Il appartiendra aux nouvelles autorités d'intervenir pour obtenir les propositions d'amélioration déjà suggérées.

Ce rapport est donc un résumé laconique de ce préavis dont le but est de nous faire adopter les comptes 2025, soumis à toutes les communes partenaires.

Pour rappel, lors de sa séance du 26 novembre 2024, notre conseil a adopté par 62 OUI, aucun NON et 1 abstention, le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

Différences notoires entre le budget 2025 validé et les comptes :

**Total des produits** : CHF 6'594'254.-- en regard d'un montant budgété de CHF 6'081'230.--.

- Les recettes de la taxe de séjour ont été plus élevées dans la majorité des communes pour environ CHF 314'000.--. Pour Blonay St-Légier, environ 38'000.-- supplémentaires.
- Les recettes de la taxe de séjour sur les résidences secondaires sont en revanche moins élevées que prévues. Pour Blonay St-Légier, une diminution de CHF 13'000.-- environ.
- Une provision pour les recours en cours de CHF 270'000.--, non budgétée, a été constituée
- Des produits antérieurs et extraordinaires de plus de CHF 200'000.-- que ceux annoncés ont été enregistrés
- Prélèvement sur fonds de moins de CHF 50'000.-- que prévu



**Total des charges :** CHF 6'022'153 en regard de CHF 6'049'518.-- budgétés.

- Augmentation des frais liés aux prestations de Montreux, commune boursière, CHF 41'000.--. Un montant global de CHF 250'000.-- a été facturé par Montreux pour les charges de personnel, auquel s'ajoute un montant forfaitaire pour frais de locaux et de logistique (informatique) de CHF 30'000.--.
- Augmentation des « Autres frais » CHF 227'000.-- principalement honoraires et pertes sur débiteurs
- Part affectée aux subventions pour la carte de séjour "Montreux Riviera Card", dépassement de l'ordre de CHF 200'000.--
- Part affectée aux subventions pour les manifestation, installations et équipements et autres prestations touristiques de portée régionale, diminution de CHF 455'000.--
- Part rétrocédée aux communes partenaires, diminution de CHF 40'000.--
- Part affectée aux organismes intercommunaux bénéficiaires diminution de CHF 40'000.--

**Résultat :** Bénéfice de l'exercice de CHF 572'100.-- alors qu'il ne figurait que pour CHF 31'712.-- au budget.

#### **Bilan :**

- Le compte Débiteurs s'élève à CHF 6'013'950.09, alors que la provision pour pertes sur débiteurs a été augmentée à CHF 909'294.07
- Le Fonds de réserve - Equipements touristiques se monte fin 2025 à CHF 1'090'141.08

#### **Commentaires**

L'effectif de la CITS se composait en 2025 de deux personnes à 100 % et d'une auxiliaire à 80% dès novembre 2025 pour répondre aux besoins croissants face aux exigences opérationnelles.

En 2025, enregistrement d'une nouvelle hausse du nombre de recours en lien avec la taxe sur les résidences secondaires, nécessitant analyses juridiques et gestion rigoureuse des délais et des correspondances. L'arrêt du Tribunal cantonal, rendu à la fin du mois de novembre dernier, a permis d'envisager la résolution des dossiers en suspens au cours de l'année 2026.

Vu le contexte, la CITS a décidé de ne pas procéder à la facturation des résidences secondaires appartenant aux administrés ayant déjà déposé recours les années précédentes, afin de ne pas surcharger les commissions de recours.

Mobilisation soutenue autour de l'application du nouveau règlement adopté en 2023, dont la mise en œuvre concrète suscite toujours de nombreuses questions de la part des administrés et des communes.

Les recettes générées par notre Commune s'élèvent à CHF 338'258.00. Les subventions quant à elles se montant à CHF 106'155.00 soit un retour de 31.40 %.

En 2025, le bureau a traité 52 demandes de subventions, dont 3 ont été renvoyées aux communes concernées, 45 ont été acceptées et 4 ont été refusées, ce pour un total de CHF 1'435'653.73.



### Sociétés de notre commune ayant bénéficié d'une subvention :

- Fontaines Gourmandes
- 2en1 Festival
- Semaine Internationale de Piano
- Chemin de fer-musée Blonay Chamby
- Léman Rétro
- Désalpes de Blonay St-Légier
- AstroPléiades
- Station E-bike

Les parts affectées, attributions et subventions correspondent aux règles définies dans la convention.

Il est proposé d'affecter le bénéfice de CHF 572'100.77 comme suit :

- un montant de CHF 300'000.-- est alloué au fonds de l'équipement touristique
- un montant de CHF 200'000.-- est alloué au fonds de réserve pour la digitalisation des processus
- le solde, soit CHF 72'100.77, est versé à la réserve générale

### Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vous propose d'**accepter** les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- D'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera Villeneuve

Blonay, le 22 juin 2026

Isabelle Jolivat Zwysig, rapporteur